



**CONSEIL  
COMMUNAL  
DE  
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 13 septembre 2013

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
Séance du 12 septembre 2013**

---

**En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 12 septembre 2013, a décidé :**

Préavis 6/13 Arrêté d'imposition pour l'année 2014

**D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014, tel que présenté à 64 points d'impôts, les ratifications légales étant réservées.**

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 3 octobre 2013 inclusivement.

**Et enregistré le dépôt du préavis suivant :**

Préavis 7/13 Réorganisation du tourisme du district de Morges

**Commission : Mmes A. Garraux et S. Van der Meer, MM M. Badoux, M. Clottu et C. Meystre**

Prochaine séance : le 10 octobre 2013 à 20 h à l'Aula

Le1er Vice Président

La Secrétaire

Antoine Chappuis

Claude de Titta